

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

**PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)**

Termes de référence :

Recrutement d'un Cabinet de consultants spécialisé pour l'élaboration d'un plan directeur pour le développement du secteur pétrolier et gazier en Mauritanie

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique. Grâce à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en décembre 2018 ce qui a permis à l'opérateur de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA.

D'autres part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

L'objectif principal de cette prestation de conseil est de préparer un Plan Directeur de développement pétrolier et gazier à moyen et long terme pour la République Islamique de Mauritanie qui contribue à la croissance économique du pays, le développement durable, à la sécurité énergétique nationale et à la protection de l'environnement.

Cette prestation de conseil portera sur l'ensemble des ressources pétrolières et gazières découvertes en Mauritanie au moment du démarrage des services du consultant retenu (GTA, Birallha, Banda, Walata, Tevet, Pelican etc...) ainsi que celles potentielles liées au forage des principaux prospects dont une liste et les positions seront fournies au Consultant.

III. MISSIONS/ACTIVITES

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, le travail du Consultant sera axé sur les activités et tâches suivantes :

1. Recenser et consolider les volumes des ressources et réserves pétrolières et gazières découvertes et potentielles en Mauritanie selon les degrés d'incertitudes liées aux différentes estimations communiquées par les opérateurs des différents blocs, la SMHPM et le MPEMi ;
2. Evaluer les options de monétisation des ressources pétrolières et gazières de la Mauritanie. L'évaluation comportera une étude technique générale et évaluation commerciale de la viabilité de la production d'électricité, des pipelines, de gaz de pétrole liquéfié (GPL), de gaz naturel comprimé (CNG), de projets de gaz naturel liquéfié (GNL), utilisation du pétrole dans des industries pétrochimiques, utilisation du gaz dans la transformation des minerais et toute autre option pertinente pour la valorisation du gaz et pétrole ;
3. Analyser des retours d'expériences d'autres pays en matière de développement de la chaîne de valeur pétrolière et gazière, y compris pour une utilisation locale du gaz naturel liquéfié et des GPL ;
4. Évaluer l'opportunité de la création d'une ou plusieurs « Zone dédiée » au développement de l'industrie pétrolière et gazière (raffinerie, usine GNL, centrale électrique, industrie pétrochimique, base logistique, complexe industriel.....) ;
5. Faire une classification des projets d'investissements prioritaires en fonction des éléments suivants contenu local, investissements, capacité de financement, sécurité des approvisionnements, maximisation de la transition énergétique et tout critère supplémentaire que le Consultant jugerait pertinent au vue de son expérience et du benchmark qu'il aura réalisé. Les critères de classification des projets et leurs pondérations peuvent être considéré durant la phase d'étude pour avoir plus de flexibilité et élaborer en conséquence un Plan directeur national-
6. Préparer un programme moyen et à long terme pour le développement des ressources déjà découvertes et potentielles(prospect) gazières et pétrolières en Mauritanie ;
7. Former le personnel du Ministère ou de toute autre entité désignée par le Gouvernement afin d'assurer la durabilité des capacités de planification une fois le projet d'Assistance Technique terminé, et répondre aux questions adhoc du Ministère en lien avec la mise en place d'un master plan Cette formation sera organisée suivant un programme convenu avec le Consultant.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- **Calendrier :**

Les activités objet de la présente mission devront être réalisées durant une période maximale de douze (12) mois.

- **Livrables**

Les livrables attendus pour de la présente mission comprennent ce qui suit : :

- ✓ Un rapport d'orientation présenté au MPEMi dans les huit(8) semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat ;

- ✓ Un rapport intermédiaire présenté au MPEMi dans les vingt-quatre (24) semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat ;
- ✓ Un rapport final présenté au MPEMi dans les cinquante (50) semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.
- ✓ Un rapport sur la formation organisée par le Consultant telle que spécifiée dans l'activité 7. Ce rapport devra comprendre notamment tous les supports pédagogiques présentés au cours de ladite formation.

V. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ET PROFILS MINIMUM REQUIS

Le cabinet de conseil sélectionné devra être de renommée internationale et avoir effectué des projets similaires (Plans Directeurs de développement du secteur pétrolier et gazier) dans d'autres pays.

Les références de projets déjà réalisés seront un élément d'évaluation clé dans la sélection du Consultant. Une expérience dans l'élaboration de plans directeurs de développement du secteur pétrolier et gazier dans des pays en développement sans réseaux de gaz naturel préexistants sera un atout.

Il est également important que le Consultant ait une expérience dans le domaine de projets de pétrole et de gaz pour une utilisation domestique.

Le personnel clé proposé par le Consultant devra parler couramment l'anglais et maîtriser la langue française.

Le personnel clé devra comprendre les profils qui suivent :

1. **Un chef de mission** disposant d'un niveau Bac + 5 ou plus en économie, en ingénierie, en gestion ou équivalent. Il devra justifier d'un minimum de 15 ans d'expérience et au moins deux missions similaires au cours des dix (10) dernières années dans le domaine de l'élaboration de plans stratégiques directeurs. De plus, il devra disposer d'une forte expérience dans l'un des secteurs gaziers suivants : amont, médian ou aval.
2. **Expert de l'aval du secteur pétrolier et gazier** disposant d'un niveau Bac + 5 ou plus en économie, en ingénierie, en gestion ou équivalent. Il devra justifier d'un minimum de dix (10) ans d'expériences pertinentes dans l'élaboration et la mise en place de stratégie de développement du sous-secteur de l'aval dans des pays en voie de développement avec au moins deux missions similaires au cours de cette période. Il devra aussi justifier d'une spécialisation dans le sous-secteur de l'aval gazier et de l'utilisation du gaz naturel dans l'industrie.
3. **Un Expert en économie de l'énergie et du gaz** disposant d'un niveau Bac + 5 ou plus en économie, en ingénierie, en gestion ou équivalent. Il devra justifier d'au moins dix (10) années d'expériences pertinentes dans l'élaboration de plans directeurs nationaux, en particulier le développement de modèles

économiques/ financiers avec au moins deux missions similaires au cours de cette période.

4. **Un Expert élaboration réseau de transport de gaz** disposant d'un niveau Bac+5 ou plus en économie, en ingénierie, en gestion ou équivalent. Il devra justifier d'au moins dix (10) années d'expériences pertinentes pour l'élaboration de réseaux de transport de gaz avec au moins deux missions similaires au cours de cette période.
5. **Expert en sauvegarde environnementale**: L'expert en sauvegarde environnementale justifiera d'un diplôme supérieur en génie environnemental et/ou en sciences naturelles et d'au moins dix (10) années d'expérience dans la réalisation d'études environnementales, y compris d'évaluations d'impact environnemental de projets d'infrastructure gazière, avec au moins deux missions similaires au cours de cette période. Une expérience dans la réalisation d'études et d'analyses environnementales dans les secteurs du gaz et de l'énergie dans les pays en développement sera un atout.
6. **Expert du secteur électrique avec spécialisé dans la production de l'électricité à partir du gaz (gaz to power)**: cet expert devra être un ingénieur diplômé en électricité avec une formation complémentaire en économie ou équivalent. Il devra justifier d'au moins deux missions similaires et de dix (10) années d'expérience, ainsi que d'une spécialisation dans la production de l'électricité à partir du gaz naturel

VI. MODE DE SELECTION ET REMUNERATION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

La partie du contrat qui comprend les activités 1 à 6, sera à rémunération forfaitaire et les paiements seront indexés aux livrables.

La seconde partie du contrat consacrée à l'activité 7, sera rémunéré au temps passé, et les autres coûts seront remboursés au Consultant sur la base de la présentation de pièces justificatives.

VII. MODALITES D'EXECUTION

- Les autorités mauritaniennes désigneront un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de cette mission, y compris la reproduction et l'impression des documents, étant entendu que ces coûts seront payés sous forme de frais remboursables ;
- Le point focal du Gouvernement de la Mauritanie, mettra la documentation nécessaire disponible sur les projets en question à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin avec les opérateurs en Mauritanie.

Toutefois, le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;

- Tout livrable fourni dans le cadre de la présente mission sera transmis aux autorités mauritaniennes, y compris au MPEM et à la SMHPM et sera considéré comme une propriété pour ces deux institutions.
- Les livrables seront produits en français, les ateliers seront dispensés en français mais le personnel du Cabinet devra maîtriser le français et l'anglais.
- Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.
- Les membres clés du Cabinet de Consultants resteront disponibles pendant toute la durée du contrat. Tout changement de personnel nécessitera l'approbation préalable et écrite des autorités mauritaniennes.

VIII. VOLUME ESTIME DE LA MISSION

Le volume de travail de la mission est estimé à 300 hommes-jours.